

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

* * * * *

SECRETARIAT GENERAL
DU
CONSEIL DE GOUVERNEMENT

CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 11 juillet 1986

Extrait du procès-verbal no 28/86
approuvé dans la séance du 18 juillet 1986

18. Concours d'idées pour le Monument Grande-Duchesse Char-
lotte.

M. le Président du Gouvernement ayant présenté les grandes orientations du concours d'idées projeté, certains Membres du Gouvernement soulèvent des aspects particuliers tant du règlement que du programme du concours d'idées, qui ne donnent pas satisfaction.

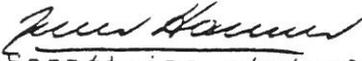
Ainsi, il est souligné que la participation au concours devra être largement ouverte aux ressortissants luxembourgeois, sans discrimination. Pour autant que des artistes étrangers seront admis au concours, ils devront s'adjoindre un architecte luxembourgeois de leur choix. Parmi les Membres du jury chargé d'examiner les projets qui seront présentés figurera également un délégué du Ministre des Travaux Publics.

Il devra être bien précisé que la décision définitive ne sera pas prise par le jury, mais par le Gouvernement qui ne prendra lui-même sa décision qu'après en avoir référé à S.A.R. le Grand-Duc.

M. le Président du Gouvernement se mettra en rapport avec les représentants de la commission pour le Monument Grande-Duchesse Charlotte pour finaliser avec eux le règlement et le programme du concours d'idées, compte tenu des suggestions et propositions des différents Membres du Gouvernement.

Pour extrait conforme transmis pour information
à M. le Ministre d'Etat

Luxembourg, le 18 juillet 1986


Secrétaire général
du Conseil de Gouvernement

**Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force** a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boite postale No 2415
1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 5 août 1985
9, rue du Fort Elisabeth

Monsieur Jacques Santer
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat
Hôtel de Bourgogne
1352 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre d'Etat,

Donnant suite au voeu exprimé dans nos rangs et par ceux qui ont toujours appuyé nos interventions sur le plan national, le comité fédéral des VNEF, dans sa séance du vendredi 2 août 1985, a pris la décision de lancer un appel pour la réalisation d'un monument à la mémoire de S.A.R. Madame la Grande Duchesse Charlotte.

Nous prenons l'initiative de cette souscription nationale pour rendre hommage à notre Souveraine défunte qui restera pour nous le symbole de la nation et qui, par son attitude pleine de charme et de courage, sut garantir l'indépendance et l'intégrité de notre pays tout aussi bien après la Grande Guerre 1914-18 que pendant la rude épreuve des années 1940-45.

Fidèle au rôle qui lui est échu, la Fédération des VNEF se permet de solliciter votre appui bienveillant à la création de ce monument en un endroit approprié de la capitale pour perpétuer le rôle prépondérant de notre vénérée Souveraine pendant un règne de 45 ans, sanctionné par la volonté du peuple luxembourgeois.

Je vous présente, Monsieur le Ministre d'Etat, avec mes salutations personnelles, l'expression de notre entier dévouement.

Au nom du Comité Fédéral,
Pour le Président National,

p.d. A. Frisch,
Président Section Luxembourg.